



Département de l'Eure  
Arrondissement des ANDELYS  
Canton de LOUVIERS - NORD  
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 8 DU 16/10/2024– DB07

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 11 octobre 2024

Date d'affichage : le 11 octobre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Dont pouvoir (s) : 0

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE LE SEIZE OCTOBRE À VINGT HEURES TRENTE DEUX MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOqué, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Bernard LEBOEUF, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Alain LOEB, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Chantal QUERNIARD Francine DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Sylvie PAUTHIER, Pascal SCHWARTZ.

**Pouvoirs de** : -

**Absent.es excusé.es** : Françoise COHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT  
D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

Vu le Code Général de la fonction Publique (CGFP), notamment son article L332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

**DECIDE**

- D'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;
- Que Madame la Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- D'adopter la proposition de Madame la Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.



Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 027-212705982-20241016-DB07\_161024-DE

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray.

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :